

Paris, le 25 février 2025

AVIS INTERNET D'INFORMATION

FRANCE RETRAITE

(FR0013161403)

Nous informons les porteurs de parts du FCP France Retraite de la modification suivante :

1- Liste des investissements non autorisés

Il est dorénavant interdit de recourir aux instruments financiers suivants :

- Les obligations Tier 1 ;
- Les titres obligataires Restricted Tier I (RT I) émises par les assureurs

Les autres dispositions de la documentation juridique restent inchangées.

Cette modification entrera en vigueur le 28 février 2025.

La documentation juridique du fonds est disponible auprès de Ostrum Asset Management : www.ostrum.com

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

OSTRUM ASSET MANAGEMENT

Service Clients

E-mail : contact@ostrum.com

43, avenue Pierre Mendès-France

75013 PARIS